

ÉVÊCHÉ

DE QUIMPER

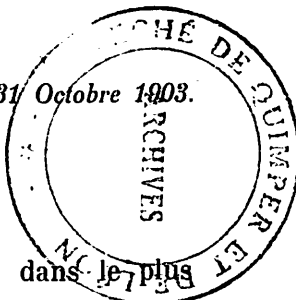
ET DE LÉON



ÉTAT DES ÉCOLES LIBRES

Quimper, le 31 Octobre 1903.

M



Je vous prie de vouloir bien répondre, dans le plus bref délai possible, aux questions suivantes, dont j'ai besoin pour la confection de l'Ordo diocésain.

Paroisse de St. Grémeur & Carhaix

École libre de Garçons.

1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de garçons ?

R. Oui

2° Par qui est-elle tenue ?

R. Par les anciens Trinités & Plœmel sécularisés

Et combien a-t-elle de maîtres ?

R. Cinq. Trois classes et deux surveillants

3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. Soixante dix

Et combien de pensionnaires ?

R. Cinquante six

4° A qui appartient l'immeuble ?

R. A Mlle. Curie de Carhaix, rect. de St. Grémeur & Plœmel

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. Par les redevances scolaires et quelques secours des curés : St. François de Sales et Bonfroy de la doctrine Chrétienne

Paroisse de St. Grémeur & Carhaix

École libre de Filles.

1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de filles ?

R. Oui

2° Par qui est-elle tenue ?

R. Par les religieuses Ursulines

Et combien a-t-elle de maîtresses ?

R. quatre

3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. Deux cents élèves externes

Et combien de pensionnaires ?

R. cent cinquante

4° A qui appartient l'immeuble ?

R. Une religieuse et une famille à St. Grémeur

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. Par les redevances scolaires

École communale de filles.

5° L'École communale est-elle encore tenue par des Religieuses ?

R. Oui

Sinon, à quelle date a eu lieu la laïcisation ?

R. En mai 1. septembre 1902

Personnel congréganiste.

6° En dehors des écoles, reste-t-il des Religieuses occupées aux œuvres paroissiales ?

R. Oui à l'hôpital et à l'œuvre

Quel en est le nombre ?

R. Cinq religieuses

A quelle congrégation appartiennent-elles ?

R. à la congrégation St. Esprit de St. Brune

Veillez bien, M , répondre sur cette feuille, et la retourner immédiatement à l'Evêché.

Votre tout dévoué en N.-S.,

† FRANÇOIS-VIRGILE,

Evêque de Quimper & de Léon.